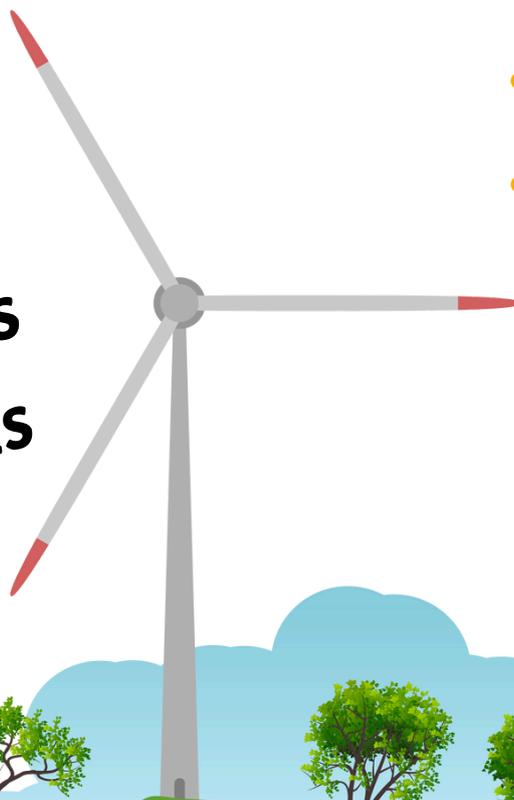
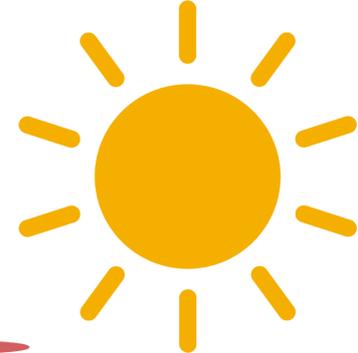


ZAER

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables



Avis de concertation publique Du 1er au 31 août 2024

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER impose aux communes de définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. La commune de Westhouse a donc défini un projet et propose une concertation du publique afin que tous les administrés soient informés et puissent exprimer leur avis.

Vous pourrez consigner vos observations sur un registre mis à disposition en mairie.